

Département  
de  
Vaucluse  
-----

VILLE D'ORANGE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du 26 mars 2025

Arrondissement  
d'AVIGNON

N° 1000

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le 26 mars à 13 heures 30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de la ville d'ORANGE, sous la Présidence de Yann BOMPARD, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : Étaient présents :

- En exercice : 17
- Présents : 10
- Votants : 14

Monsieur le Maire-Président, Yann BOMPARD  
Mesdames Marcelle ARSAC, Chantal GRABNER,  
Christiane JOUFFRE, Aubierge POULAIN et Françoise NICOLAÏ.

Messieurs Xavier MARQUOT, Alain DURAND, Olivier CALAY-ROCHE et Armand BEGUELIN.

Refus de vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 14

Étaient absents excusés :

Messieurs Jonathan ARGENSON, Christian COSTE et Michel COMMUNAL.

Mesdames Joëlle EICKMAYER, Catherine GASPA, Marie-Paule ZIMMERMANN et Eliane DELOY.

Certifié exécutoire par le  
Président,  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture le :  
Et de la Publication le :

Pouvoirs :

Mme GASPA donne pouvoir à Mme ARSAC  
Mme DELOY donne pouvoir à Mme POULAIN  
Mme ZIMMERMANN donne pouvoir à Mme GRABNER  
M. COSTE donne pouvoir à M. CALAY-ROCHE



**Délibération autorisant la candidature du CCAS  
à l'appel à projet Parentalité 2025 lancé par le CAF DE VAUCLUSE**

## LA SEANCE SE POURSUIT

Le CCAS souhaiterait déposer sa candidature à l'appel à projet lancé par la CAF sur le thème de la parentalité.

En effet, la crèche familiale « Au pays des tout-petits » de la ville d'Orange est porteuse d'un projet à destination des parents, vers un accompagnement et un soutien à la parentalité, intitulé les « Ateliers parent'aise ».

Mis en place depuis 2023 ces ateliers parent'aise ont pour objectifs de :

- Offrir un temps d'échanges pour les parents qui le souhaitent
- Les valoriser en tant que premier éducateur de leur enfant
- Mettre en avant leurs compétences parentales
- Rassurer les familles dans leurs actions éducatives
- Dédramatiser certaines situations
- Accompagnement à la parentalité dans sa globalité
- Laisser libre cours aux échanges, aux partages d'expériences parentales

Les programmations de ces ateliers se sont étendues sur le territoire de la communauté des communes, en collaboration avec le RPE d'Orange, de Courthézon, et des crèches associatives de la ville d'Orange.

8 séances seront programmées sur l'année 2025, 210€/séance soit 1680 €, financées à hauteur de 80%, reste à charge pour le CCAS 336 €.

### Evolutions des ateliers parent'aise pour 2025

- Inscription des familles pour favoriser l'engagement
- Mise en place de thèmes pour cibler davantage la participation
- Evolution du flyer
- 8 séances (2 séances par structure d'accueil) soit une séance tous les 2 mois
- Modification des horaires en semaine, le mardi 9h-10h30 et le samedi 10h-11h30
- Sur inscription jusqu'au lundi midi pour le mardi et le vendredi à midi pour le samedi
- Pas d'arrivée échelonnée
- Elargissement du projet aux parents d'adolescents : tous les parents d'enfants peuvent participer
- Possibilité d'accueillir les enfants lorsque les parents n'ont pas de moyen de garde
- Uniformiser la communication (la crèche familiale centralise)
- Proposer une référence pour les familles qui le souhaitent en les accompagnant sur ces temps

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré,  
**le Conseil d'administration, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Président ou la Vice-présidente ou le cas échéant le Vice-président délégué à déposer la candidature du CCAS à l'appel à projets « Parentalité 2025 » de la CAF de Vaucluse tel que présentée ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-présidente ou le cas échéant le Vice-président délégué à signer et à exécuter les différents documents, conventions et leurs annexes relatifs à cet appel à candidatures.

**Suivent les signatures pour copie conforme,**

**La secrétaire de séance  
Chantal GRABNER**



**Suivent les signatures pour copie conforme,  
Le Président du CCAS,  
Yann BOMPARD,**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025



ID : 084-268400744-20250326-D1000-DE